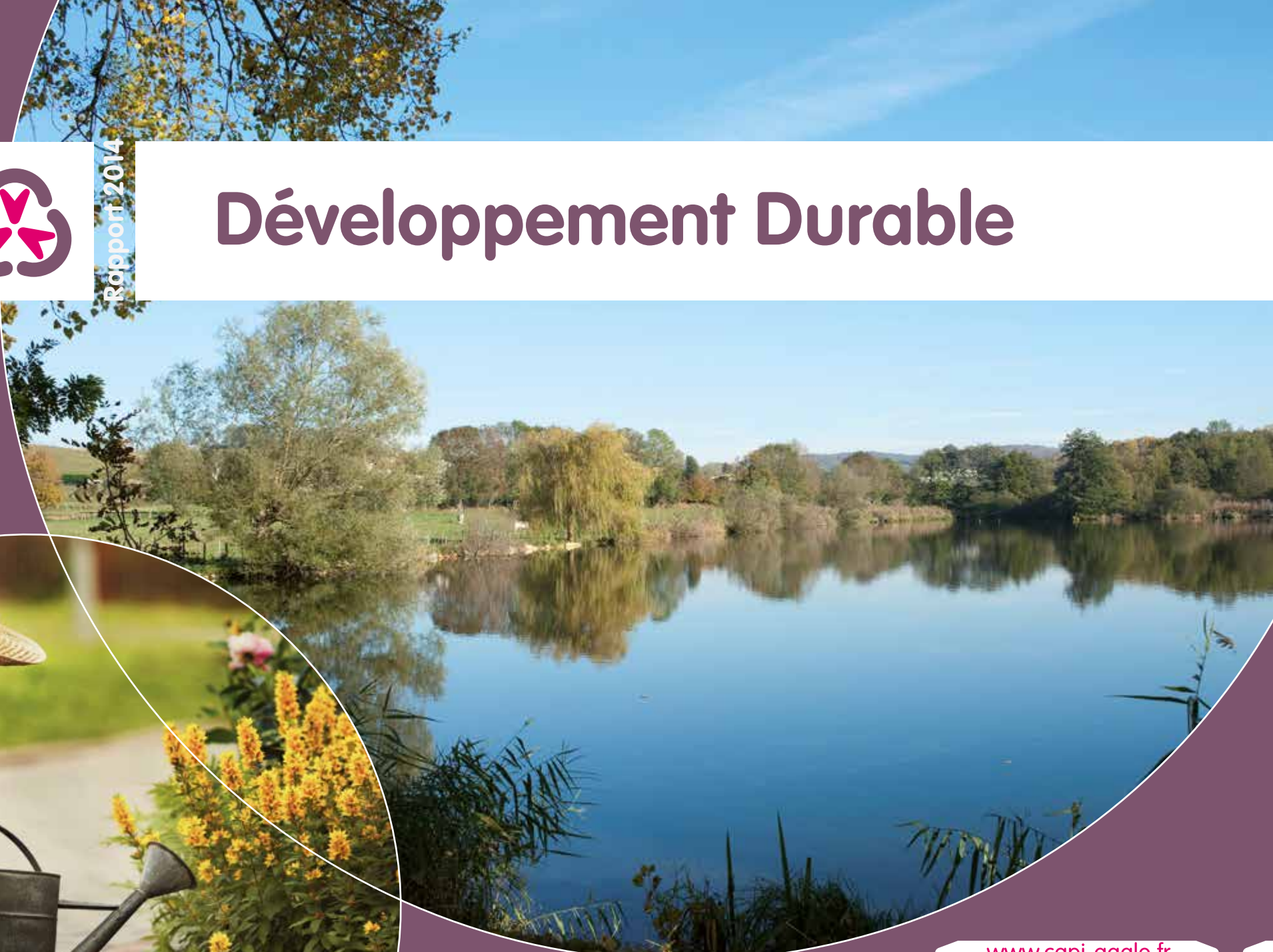




Rapport 2014

Développement Durable



SOMMAIRE

- > **Edito** 4
- > **Notre politique de développement durable** 6

AXE 1 > INTÉGRER EN AMONT LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES 9

- Préserver et valoriser la biodiversité et les milieux 9
- Préserver la ressource en eau et lutter contre les pollutions 9
- Réduire et valoriser les déchets 10

AXE 2 > ARTICULER URBANISME, HABITAT, MOBILITÉ ET ÉQUILIBRE DES ESPACES DANS UN OBJECTIF NOTAMMENT DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE 11

- Prendre en compte les objectifs de développement durable dans l'aménagement du territoire 11
- Encourager des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre 11
- Garantir une qualité de vie aux habitants du territoire 12
- Structurer une réflexion énergétique 13
- S'adapter au changement climatique 14

AXE 3 > RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR L'INNOVATION SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES 15

- Soutenir l'activité agricole durable 15
- Concevoir une approche globale et durable de la construction 16
- Soutenir une économie durable 17
- Promouvoir l'économie sociale et solidaire 17





AXE 4 > RECHERCHER L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS, LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS	18
Démocratiser l'accès à la culture et au sport	18
Elaborer une équité territoriale et sociale des services publics	18
Intégrer le volet énergétique dans les actions sociales	19
Prendre en compte les publics les plus défavorisés dans l'hébergement et le logement	20
Améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers en difficulté	20
AXE 5 > DEVENIR UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE EN INTÉGRANT EN INTERNE LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	21
Développer une politique d'achats responsables	21
Réduire, trier et valoriser nos déchets	21
Développer une communication responsable	22
Réduire les consommations énergétiques et d'eau	22
Préserver la biodiversité et les milieux dans notre fonctionnement	22
Limiter les déplacements des agents et favoriser des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre	23
> PERSPECTIVES	24
> GLOSSAIRE	27

ÉDITO

A l'heure où les élus définissent les ambitions des politiques publiques qu'ils souhaitent voir mises en œuvre, ce premier rapport développement durable du mandat est une bonne occasion d'en interroger le sens et d'en partager les ambitions.

Une volonté commune se dégage dans le plan de mandat que nous sommes en train de construire. Celle de conforter l'attractivité de notre territoire, en insistant sur sa qualité de vie, mais également sur sa vitalité économique. Pour cela, certains éléments forts ont déjà été affirmés. Rigueur de gestion, sentiment d'appartenance, innovation et développement durable.

Sur ces bases, de quels moyens va se doter la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) pour continuer à construire cette attractivité ?

Dans un contexte général contraint, il est délicat d'arbitrer le déploiement des moyens et des ressources à engager. Parmi les nombreuses priorités qui se dégagent, comment choisir entre le développement d'un réseau de transports toujours plus réactif, le déploiement d'une offre culturelle et sportive riche, qui participe à la formation des citoyens, ou encore l'aménagement de zones

économiques nouvelles ? Chaque élément, pris individuellement, est nécessaire, mais n'est pas suffisant. C'est bien la mise en œuvre d'une politique volontariste, capable de comprendre les évolutions de son environnement, en s'appuyant sur l'expertise des acteurs du territoire, citoyens ou professionnels qui lui permet de s'adapter pour continuer à créer la richesse de notre territoire.

Il faut à ce stade noter que si la CAPI a su résister aux difficultés conjoncturelles et structurelles en continuant à être attractive, l'intégration des enjeux du développement durable dans son mode de fonctionnement n'y est pas étrangère. En effet, en cherchant à concilier développement économique, enjeu social et protection environnementale, elle apporte une réponse à cet impératif d'équilibre. Elle permet ainsi par exemple de concilier certaines contraintes, en intégrant un objectif de labellisation ISO 14001 sur une zone d'activité économique comme le futur « Parc Techno 2 », qui intégrera tout autant les enjeux de la mobilité douce, de constructions respectueuses de l'environnement, mais également de respect paysager à un projet de développement économique.

Mais au-delà de ce principe fondamental,

l'appropriation et la mise en œuvre du développement durable dans les politiques publiques portées par l'intercommunalité a permis de dégager des principes d'actions qui participent d'une dynamique territoriale vertueuse :

- Celui de la réactivité tout d'abord. Nous le savons, sur un territoire en mouvement, les besoins des usagers sont multiples et évoluent dans le temps. Cela impose une projection constante, pour anticiper la croissance de la population, l'implantation de nouvelles entreprises..., et planifier des projets dont la mise en œuvre s'étale souvent sur plusieurs années, comme le calibrage des réseaux d'eau potable et d'assainissement, l'extension des plages d'accueil des structures petite enfance, ou encore l'élargissement de l'offre de services de transports.
- Celui de la cohérence ensuite. Dans un espace contraint et aux ressources limitées, la CAPI se dote d'outils et de méthodes pour équilibrer avec finesse les besoins de ses usagers en définissant des zones de développement économique, en structurant l'offre de logements, en préservant les terres cultivables ou les espaces naturels. L'articulation de ces besoins, associant les nécessités du développement éco-

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

nomique, du bien-être social et de la qualité environnementale est fondée sur les piliers du développement durable. Cette volonté d'équilibre se retrouve dans le Plan d'Aménagement Durable (PAD).

- Celui de la volonté d'innovation enfin. Etre un moteur de l'expérimentation, participer aux projets qui définiront les référentiels de demain est une des clés qui permet d'anticiper les évolutions en commençant à se les approprier dès aujourd'hui. Cette logique accompagne la structuration de la plateforme ASTUS* pôle d'excellence autour de la filière de la construction durable pour conforter des filières qui font l'excellence du territoire, ou encore l'articulation du Plan Climat Energie Territorial (PCET) à la démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS) qui permettra de préfigurer et d'anticiper les consommations énergétiques de demain. L'objectif, en se positionnant dans ce principe d'innovation, est bien de se donner les moyens de continuer à être un territoire réactif et cohérent.

Dans cette perspective, je ne doute donc pas que la prise en compte du développement durable restera un enjeu prioritaire. C'est aujourd'hui un marqueur fort, reconnu, qui contribue à identifier la CAPI et à marquer sa spécificité. Il doit, à mon sens, rester un principe

structurant de l'action publique intercommunale et continuer à se diffuser dans l'ensemble de nos politiques publiques.

Au cours des derniers mois, nous avons engagé tous ensemble une réflexion collective, constructive pour fixer un cap à notre projet politique. J'ai pour ma part réaffirmé que l'exemplarité nous permettra de réussir d'une part, le partage de la transition énergétique et, d'autre part, le développement d'une économie responsable. C'est cette dynamique qui a guidé la construction de ce rapport, et je le souhaite, que vous retrouverez à sa lecture.

JEAN-BERNARD GRIOTIER,
Vice-Président développement durable,
agriculture et transition énergétique



* : Mots ayant un renvoi au glossaire

➤ NOTRE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Notre ambition, être une « agglomération durable »

Depuis 2009, les élus de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) se sont engagés volontairement dans une politique en faveur d'un développement durable du territoire et de pratiques exemplaires au sein des services. En témoignent les Trophées du Développement Durable qui ont labélisés et reconnus des projets internes remarquables ou encore les rapports développement durable produits depuis 2012 qui retracent les résultats de la CAPI dans son engagement en faveur du développement durable dans le champ de ses politiques publiques. La CAPI alliée à la communauté de communes des Vallons de La Tour a été reconnue comme territoire à énergie positive par la Région Rhône-Alpes en décembre 2013.

Tendre vers une agglomération durable, innovante et reconnue par la population, c'est l'engagement affirmé pour la mandature 2014-2020 par les élus de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI). Ils souhaitent prôner un développement qui fasse du territoire de la CAPI un espace qui soit attractif, créateur

d'emplois, qui préserve ses ressources naturelles et promeut une équité sociale.

En s'appuyant sur les piliers du développement durable, la CAPI met en œuvre des principes d'actions alliant participation, transversalité et amélioration continue et s'est engagée à développer 5 axes stratégiques :

- mobilité/déplacements/transports ;
- aménagement du territoire ;
- développement économique ;
- équité sociale et solidarité ;
- gouvernance, coopération intercommunale et métropolisation ;

Au regard des principaux enjeux, qui sont l'attractivité et le développement, la qualité de l'eau, les transports alternatifs à la voiture, la transition énergétique et l'accès à l'emploi et à la formation, la CAPI cherche à apporter des solutions durables et efficaces aux besoins de l'ensemble des usagers et habitants de son territoire.

Ce rapport développement durable retrace les différentes réalisations et les principaux

résultats en 2014 et esquisse les perspectives pour les années à venir. C'est un rapport qui marque la transition et l'évolution de la politique développement durable de la CAPI dans ses objectifs et méthodes de travail.

LEGENDE :

① Des transports accessibles à tous les publics.







LEGENDES :

- 1** L'étang de Fallavier.
- 2** L'étang de Fallavier.



AXE 1

INTÉGRER EN AMONT LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Dans le cadre de ses compétences protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie et eau et assainissement, la CAPI identifie des espaces naturels remarquables et assure la coordination et la mise en œuvre des programmes d'actions de protection et de valorisation des dits sites. Elle mène également des actions de préservation de la ressource en eau qu'il convient de suivre et pérenniser. Sur la thématique des déchets, une vision intercommunale se construit pour mettre en œuvre des projets de réduction des déchets et une meilleure valorisation de la matière (recyclage, réutilisation, production d'énergie).

Préserver et valoriser la biodiversité et les milieux

La pression de l'urbanisation fait naître des risques de plus en plus forts sur les espaces naturels. C'est pourquoi, la CAPI a décidé de mettre en place une politique active pour protéger et préserver les espaces et les espèces et ainsi enrayer la perte de la biodiversité.

Actions 2014

- Le processus de valorisation et de préservation de sites emblématiques de la CAPI se poursuit, avec l'intégration d'un nouveau site, la Calabre à Succieu, labellisé « Espace Naturel Sensible » (ENS) par le Conseil Général de l'Isère. Pour assurer la gestion de ces espaces, une chargée de mission espaces naturels a été recrutée. Elle est secondée depuis le mois d'octobre par un éco-garde à temps plein.
- Un vaste travail a été engagé sur **la Réserve Naturelle Régionale (RNR) de Saint Bonnet, à**

Villefontaine pour valoriser le site en élaborant la signalétique qui permettra de guider et informer les habitants sur la richesse de la biodiversité de ce site. Une démarche de fond a permis de redéfinir l'ensemble des conventions régissant l'accès à la réserve pour l'ensemble des partenaires amenés à s'y rendre.

➤ Le plan de gestion de l'ENS* de Fallavier/Vallon du Layet a été réalisé. Sa mise en œuvre débutera en 2015.

Préserver la ressource en eau et lutter contre les pollutions

L'eau est une ressource nécessaire à l'homme mais également à certaines activités économiques. Cependant, elle souffre des pressions qu'exercent sur elle les activités humaines. Il convient de préserver cette ressource en termes de quantité comme de qualité.

CHIFFRE CLÉ

• 325 ha d'espaces naturels gérés CAPI repartis sur 6 Espaces Naturels Sensibles et une Réserve Naturelle Régionale.

LEGENDE :

3 Préserver la qualité de l'eau.

* : Mots ayant un renvoi au glossaire



LEGENDE :

1 Collecte des déchets ménagers par le SMND.

Actions 2014

- > En 2014, l'instruction par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) des 16 demandes d'arrêtés de périmètres de protection des zones de captage déposées par la CAPI se poursuit. Un premier avis d'instruction sur 3 captages de Ruy-Montceau (Sources Vie étroite, Charlan et Malavent) a été rendu.
- > Pour garantir une ressource en eau de même qualité à l'ensemble des habitants, d'importants travaux d'interconnexion ont été réalisés. Les raccordements de 2 réseaux, l'un entre Four et Chèzeneuve et l'autre entre Nivolos-Vermelle bas et haut service, sont terminés.
- > La CAPI s'est réengagée dans l'opération « Partenaires pour l'eau » pour un volet 2013/2015 axé sur les pollutions toxiques. Ce nouveau plan, avec l'aide de la CCI*, permet d'accompagner les acteurs économiques pour définir des solutions adaptées au respect des normes ICPE*.

Réduire et valoriser les déchets

La production d'ordures ménagères a doublé en 40 ans au niveau national et aujourd'hui chaque français produit 374 kg (en 2009) de déchets par an. La CAPI s'engage dans la réduction à la source, le recyclage et la valorisation.

Actions 2014

- > Le groupe de travail consacré à la mise en œuvre de la redevance spéciale, associant les représentants de la CAPI et du SMND*, a validé un scénario permettant l'instauration d'une tarification spécifique pour les professionnels. Cette tarification permettra de proposer un coût de service plus équitable et incitatif sur le territoire. Ce travail a également permis de définir des modalités de transition vers un taux de TEOM* plus juste, adapté selon le niveau de service et non plus propre à chaque commune. Ces propositions seront présentées aux élus de la CAPI en 2015.
- > L'extension de la déchèterie de Villefontaine a été réalisée. Elle permet d'offrir une plus grande diversité de tri et accroît les capacités de stockage dans de meilleures conditions d'accès. Concernant la collecte des déchets, la baisse des tonnages d'ordures ménagères est de 7 kilos par habitant cette année, alors que le tri sélectif augmente pour sa part de 2 kilos par habitant.
- > La CAPI a reconduit son partenariat avec EcoTLC, organisme d'insertion professionnelle qui organise la collecte des tissus. Le service, disponible sur l'ensemble des communes, permet de donner une seconde vie aux articles en bon état, les autres étant transformés en matériau isolant. 225 tonnes de tissu, 10 % de plus qu'en 2013 ont été collectées.

* : Mots ayant un renvoi au glossaire



AXE 2

➤ ARTICULER URBANISME, HABITAT, MOBILITÉ ET ÉQUILIBRE DES ESPACES DANS UN OBJECTIF NOTAMMENT DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

Prendre en compte les objectifs de développement durable dans l'aménagement du territoire

Dans le cadre de ses compétences, aménagement, transports,... la CAPI mène des projets en accord avec ses objectifs de lutte contre le changement climatique pour garantir un cadre de vie agréable aux habitants du territoire.

Dans ses politiques et schémas en construction, elle devra tenir compte des différents aspects du développement durable qu'ils soient environnementaux, sociaux ou économiques, mais également préparer le territoire aux évolutions du climat et à la transition énergétique.

La dégradation de la biodiversité, les émissions de gaz à effet de serre dues aux transports, la ségrégation, sont autant de facteurs à prendre en compte dans l'aménagement de notre territoire. La CAPI souhaite inventer un aménagement préservant notre cadre de vie, nos ressources, nos paysages.

Actions 2014

➤ La CAPI a rédigé *un porter à connaissance*, qui sera mis à disposition des communes pour faciliter la mise en œuvre des démarches PLU*. Elle permettra également aux communes de disposer d'un guide méthodologique qui pourra les accompagner pour intégrer au mieux les enjeux de développement durable dans ce document d'urbanisme.

➤ Le PAD* s'est poursuivi sur 2014 par la proposition d'orientations d'aménagement sur 10 secteurs d'intérêt intercommunal identifiés pour accueillir des projets d'urbanisme d'ici à 2025.

Encourager des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre

L'augmentation des déplacements et les nuisances qui en découlent provoquent aujourd'hui des problèmes environnementaux, sociaux, de santé publique que la CAPI a choisi de traiter notamment dans l'organisation des transports et de la mobilité.

Actions 2014

➤ Pour faciliter le déploiement de pistes cyclables, la CAPI a engagé plusieurs études (voie verte le long de la Bourbre, RD* 126 à Villefontaine, rue du Passou à Vaulx-Milieu, RD* 1085 à Bourgoin-Jallieu et Nivolas-Vermelle), et de

LEGENDE :

➤ Voie cyclable, chemin de Champoulant à L'Isle d'Abeau.

* : Mots ayant un renvoi au glossaire



LEGENDE :

1 Pour lutter contre l'ambrosie, la CAPI a testé le désherbage thermique infrarouge.

nombreux travaux d'aménagement (RD* 208 entre Bourgoin-Jallieu et L'Isle d'Abeau, chemin de Champoulant, rue du 19 mars 1962 à Eclose et Badinières, rue Branly à Bourgoin-Jallieu, boulevard de l'Arbonnas à L'Isle d'Abeau).

► Pour encourager la mobilité alternative, et tenter de réduire le recours à la voiture soliste, elle a attribué 115 subventions (chèques vélos) pour l'aide à l'achat de VAE* sur l'ensemble des 23 communes de la CAPI, et a soutenu l'ouverture « d'Osez l'Vélo », un atelier de réparation associatif, participatif et solidaire à Bourgoin-Jallieu. Enfin, en collaboration avec Isère Porte des Alpes, une application mobile reprenant les itinéraires cyclables de la CAPI a été développée.

► En parallèle, de nouveaux parkings dédiés au covoiturage, celui de « Fossailles » à Saint-Savin, de « Ruffieu » à Nivolas-Vermelle et de « A43 La Grive » à L'Isle d'Abeau à proximité de l'échangeur A43, ont été livrés. Ils étendent l'offre en places de covoiturage, respectivement de 35, 32 et 125 places.

De même, la mise en place du parking relais à La Verpillière à proximité de la gare s'est achevée et ajoute 169 places aux 153 déjà aménagées en 2013.

Le site internet de covoiturage a également évolué pour devenir plus ergonomique et intuitif. Il s'adapte désormais à tous les écrans, offrant ainsi un meilleur confort de navigation sur les appareils mobiles.

► Un nouveau Plan de Déplacements Inter-Etablissements (PDIE) a été lancé sur le Parc Technologique, situé sur les communes de Villefontaine et Vaulx-Milieu. Les phases de diagnostic et de concertation avec les établissements signataires, puis celle d'élaboration du plan d'actions ont été menées. Elles seront mises en œuvre dès 2015.

► La CAPI est également intervenue sur le PDIE* de Chesnes lancé en 2012 pour poursuivre son accompagnement, en tenant des points information transports auprès des salariés, en proposant des tests VAE*...

► La CAPI a aussi suivi l'organisation du challenge régional inter-établissements « Au travail, j'y vais autrement ». Cet événement festif et convivial permet d'inviter les salariés rhônalpins à tester les alternatives à la voiture en solo sur leur trajet domicile-travail et d'informer sur l'offre de transport existant sur le territoire. Cette année, 26 établissements publics et privés nord isérois ont participé à l'événement, représentant 574 salariés.

Garantir une qualité de vie aux habitants du territoire

La qualité de vie se traduit notamment par un environnement sain, une bonne qualité de l'air, un milieu sans nuisances sonores, visuelles,...

autant d'objectifs que vise la CAPI pour constituer un cadre de vie agréable aux habitants du territoire.

Actions 2014

► Afin de mesurer la qualité de l'air sur le territoire, la CAPI poursuit son partenariat avec AIR Rhône-Alpes.

► La lutte contre la prolifération de l'ambrosie suit son cours : le réseau de référents communaux a ainsi testé une application permettant de mettre à jour en direct les zones infestées, pour gagner en réactivité et mener des actions plus ciblées et plus efficaces.

► En parallèle, les tests d'actions nouvelles (arrachage, fauchage, végétalisation) pour limiter la prolifération de la plante ont été poursuivis sur les voiries entretenues par la CAPI. Différents temps de communication (conférence régionale, flyers dans les pharmacies, démonstrations adaptées aux pratiques agricoles) ont été organisés pour poursuivre la sensibilisation autour de cet enjeu de santé publique.

► Le plan de prévention du bruit dans l'environnement pour les voiries de plus de 8 200 véhicules par jour a été réalisé. Il donnera lieu à un plan d'action pour atténuer les nuisances recensées qui se déclinera jusqu'en 2017 sur les voiries impactées.

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

Structurer une réflexion énergétique

La CAPI est de plus en plus vigilante et responsable dans l'organisation de ses choix énergétiques. Elle cherche également à agir dans un secteur de plus en plus innovant et dynamique.

Actions 2014

Le secteur de la construction vit en ce moment une révolution vers une organisation et des méthodes qui valorisent des méthodes numériques pour concevoir, construire et gérer les informations de nos bâtiments.

► Pour accompagner les acteurs de la construction et de la rénovation énergétique vers ce changement, la plateforme ASTUS* CONSTRUCTION a amplifié son accompagnement des maîtres d'ouvrages et des professionnels de la construction, en organisant le 3 juillet un salon « BIM EVENT » consacré aux méthodes et outils numériques, en publiant « BIM BANG », une revue consacrée aux usages des outils numériques dans le secteur de la construction, en proposant 2 sessions de formations sur la culture des outils numériques appliqués au bâtiment, et avec le lancement en septembre 2014 d'une lettre d'information.

► La CAPI continue de s'investir dans le programme CABEE* pour prolonger son travail d'innovation et d'expérimentation sur la construction durable. Elle a ainsi participé à 3 journées d'échange.

► Par ailleurs, la candidature de la CAPI à l'appel à projet TEPOS* a été retenue. Elle permettra, dans la continuité du PCET*, d'amorcer dès aujourd'hui une réflexion structurée autour de la transition énergétique, en se donnant dès aujourd'hui une feuille de route concrète, qui permettra de prévoir les grandes démarches à mettre en œuvre pour répondre au défi des objectifs, fixés par la loi.

► Des actions plus ciblées entrent également dans cet objectif comme l'OPAH* ou encore l'appel à projets pour la réhabilitation et performance énergétique des immeubles collectifs sociaux (axe 4), le soutien aux écotechnologies (axe 3) ou encore sur le volet interne avec des travaux d'économie d'énergie (axe 5).

► Une visite de site a été organisée à La Roche sur Foron pour voir comment une unité de méthanisation apporte une nouvelle solution pour traiter les boues d'épuration tout en produisant de l'énergie. Elle pourrait être ouverte à l'intégration d'autres déchets organiques.

► La CAPI, en partenariat avec EDF*, s'est engagée dans une expérimentation d'amélioration de la performance énergétique de maisons individuelles, à l'échelle de 2 quartiers sur Bourgoin-Jallieu et L'Isle d'Abeau. Elle a donné lieu à la définition de bouquets de travaux types qui permettront de guider les particuliers dans leurs choix de travaux de rénovation énergétique.



LEGENDES :

2 La réflexion énergétique au cœur des réflexions de la CAPI.

3 L'opération "Cap Rénov'Habitat".

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

S'adapter au changement climatique

Certains effets du dérèglement climatique sont déjà visibles en France : élévation de 0,9° C en un siècle de la température moyenne annuelle, épisodes inédits d'inondations et de fortes chaleurs, avancement des cycles biologiques chez de nombreuses plantes, ... La CAPI ne peut négliger ces bouleversements et s'engage à programmer des actions pour y faire face.

Actions 2014

➤ Au niveau des bâtiments CAPI, chaque étude sur les nouveaux bâtiments ou la rénovation du bâti existant intègre ces enjeux. En ce sens, un diagnostic énergétique de l'ensemble des bâtiments CAPI a été réalisé. Il se déclinera dans un second schéma de rénovation énergétique des bâtiments.

➤ Après une expérimentation d'un an, en partenariat avec l'AGEDEN* et les Vallons de la Tour, la CAPI ont décidé de proposer à l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants de mutualiser un Conseil en Energie Partagé. Ce nouveau service, disponible à compter du 1^{er} décembre 2014 permettra aux communes de disposer d'un accompagnement personnalisé pour le suivi et la maîtrise de leurs dépenses énergétiques ainsi que pour l'amélioration thermique de leur patrimoine.

➤ Pour la première année, la CAPI et les Vallons de la Tour ont organisé sur leur territoire le « défi Class'Énergie ». Un concours inter-écoles dont l'objectif est simple : économiser le plus possible d'énergie et d'eau dans l'établissement. Pour cela, une classe pilote par école bénéficie de plusieurs modules pédagogiques dispensés par l'AGEDEN*. Elle est ensuite chargée de sensibiliser les autres élèves de l'école pour atteindre l'objectif fixé. Rendez-vous à la fin de l'année scolaire, en mai 2015 pour découvrir les résultats et les travaux des écoles participantes !

➤ C'est l'équipe « D'fisles » du CCAS* de l'Isle d'Abeau qui a remporté au niveau national le défi 2013-2014 « Familles à Energie positive », organisé pour la deuxième édition sur le territoire CAPI-CCVT*.

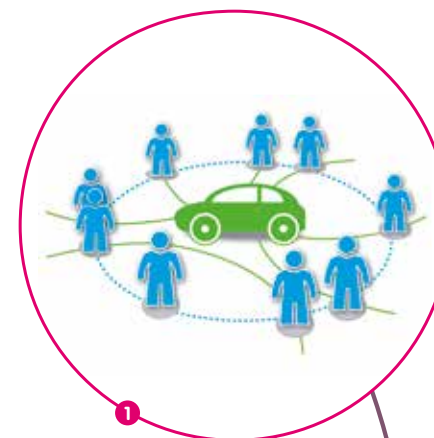
Les quatorze familles de l'équipe ont en moyenne réussi diviser par deux leur consommation d'énergie par rapport à l'hiver précédent. La deuxième marche du podium isérois est occupée par l'équipe des agents du CCAS* de Bourgoin-Jallieu (-37 %). Une vraie réussite, qui au-delà des chiffres, a permis à certaines familles de sortir de la précarité énergétique grâce à un accompagnement de proximité.

➤ Idéal pour des déplacements occasionnels : courses, loisirs, déménagement... l'autopartage est un service de location de véhicule avec une facturation à la minute et au kilomètre. En libre-service, le véhicule est à disposition

24h/24 et 7j/7. Validé lors du conseil communautaire du 16 décembre 2014, l'action sera déployée en 2015, avec l'implantation sur une année de 9 véhicules.

LEGENDE :

❶ La CAPI lance un service d'autopartage sur son territoire.



* : Mots ayant un renvoi au glossaire



AXE 3

RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR L'INNOVATION SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

La CAPI doit également répondre aux enjeux du développement durable dans sa politique de développement économique en soutenant une activité agricole durable, une économie durable, une économie sociale et solidaire et en permettant le développement de la construction durable et des écotechnologies. Il s'agit alors de renforcer et mettre en œuvre ces objectifs en soutenant les filières durables.

Soutenir l'activité agricole durable

L'agriculture doit faire face à des enjeux majeurs en termes d'environnement (pollution, préservation foncière,...) des préoccupations sociales (survie des petites exploitations,...) mais reste un levier économique important (consommation locale,...) à soutenir.

Actions 2014

➤ Pour assurer la pérennité des exploitations agricoles, la CAPI, avec le soutien de l'ADEME* a engagé une démarche ClimAgri. Elle a permis d'établir un diagnostic d'émission de gaz à effets de serre en milieu agricole et de dégager des pistes d'évolutions des pratiques à envisager pour faciliter l'adaptation des modes de production au réchauffement climatique.

➤ Dans le cadre de ses actions de soutien à l'agriculture de proximité, la CAPI a facilité l'implantation d'une nouvelle exploitation maraîchère sur Saint Alban de Roche en réalisant les travaux de prolongation du réseau d'eau potable jusqu'à l'exploitation.

➤ Elle a commencé à travailler sur la réflexion d'un PAEC*, qui permettra de poursuivre l'indemnisation par l'Agence de l'eau, des agriculteurs s'engageant à mettre œuvre des modes de culture respectueux de l'environnement sur certaines zones de captage pour préserver la qualité de ressource.

➤ Elle tente également de limiter l'impact des mesures compensatoires sur les terres agricoles, en réunissant dans une même instance de pilotage l'ensemble des acteurs concernés pour définir des scénarios acceptables par tous, comme cela a été le cas, en partenariat

LEGENDE :

2 Pérenniser les exploitations agricoles.

* : Mots ayant un renvoi au glossaire



LEGENDE :

1 La Biennale de l'éco-construction du Nord-Isère, pour le grand public.

avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère, sur le secteur des Buisnières.

➤ Enfin, la CAPI participe à l'organisation du défi « familles à alimentation positive », en partenariat avec l'ADABIO*. Le principe est simple : introduire 20 % de produits bio et/ou locaux dans son alimentation sans augmenter son budget alimentaire. Visite de fermes bio, information avec un diététicien nutritionniste, atelier culinaire pour confectionner des plats de saison... Tout un programme d'animations proposé aux participants !

Concevoir une approche globale et durable de la construction

La CAPI se préoccupe autant de la performance énergétique des logements et bureaux que d'appréhender le bâtiment dans ses multiples interactions avec ses occupants (usages, santé, accessibilité...) et avec son environnement (économie des ressources, déchets, gestion des risques, aménagement du territoire...).

Actions 2014

➤ Ce sont près de 1 000 habitants qui se sont rendus aux Grands Ateliers à Villefontaine les 25 et 26 janvier 2014 pour la Biennale de l'éco-construction du Nord-Isère Grand public afin de rencontrer les artisans et leurs savoirs-faire en

matière de construction durable. Les visiteurs ont pu avoir une approche globale de leur projet, mieux comprendre les solutions techniques et les financements à travers des ateliers découverte, des démonstrations de savoir-faire, des espaces conseil.

➤ La biennale a également été l'occasion d'inaugurer « Ma Maison pour Agir 2020 ». A l'initiative de la Fédération Française du Bâtiment et d'ASTUS* Construction, les Grands Ateliers accueillent pour 3 ans cette maison, qui présente de nouveaux modes constructifs et des technologies, qui évolueront au gré des collaborations avec les artisans et professionnels du bâtiment afin de permettre le développement d'un habitat capable de répondre aux exigences techniques, économiques et environnementales des futures réglementations.

➤ Au vu de l'ambition du territoire de créer de l'activité et des emplois sur le Nord-Isère, un diagnostic prospectif des entreprises de mise en œuvre de la construction durable a été mené en lien avec la CERA*. Cette étude réalisée à partir d'une analyse des données statistiques et d'enquête auprès de 120 entreprises du territoire a permis de poser un état des lieux précis des entreprises de mise en œuvre du bâtiment et d'établir des scénarios d'évolution du chiffre d'affaires de celles-ci à horizon 2018 :

Ce sont ainsi plus de 1 500 actifs qui devraient être concernés par les travaux en lien avec la

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

performance énergétique et la qualité environnementale en 2018 sur le territoire du Nord-Isère Durable

➤ La CAPI accompagne les Compagnons du Devoir dans leur projet d'implantation d'un centre d'hébergement des apprentis et alternants (130 jeunes) travaillant dans les secteurs du bâtiment sur le site du Clou, à côté des Grands Ateliers. C'est le projet du cabinet Chanut Associés qui a été sélectionné. Le permis de construire a été déposé. Les travaux devraient débuter au second trimestre 2015.

Soutenir une économie durable

Les processus et procédés actuels ont des impacts sur l'environnement qu'il convient de minimiser en innovant dans les secteurs du développement durable. C'est pourquoi la CAPI soutient diverses démarches dans ce sens.

Actions 2014

➤ En lien avec l'ADEME* et les représentants de la filière, dont le PIL'es*, un guide des bonnes pratiques de la logistique durable a été rédigé. Il propose de nombreuses actions concrètes relatives à la gestion de l'eau, de la biodiversité, de l'air, de l'énergie, de la mobilité, des certificats d'énergie, des achats éco-responsables, de la gestion des sols et de la prévention des risques.

➤ La convention de partenariat avec le PIC* se poursuit, en vue d'accompagner le développement et la structuration de la filière construction durable en anticipant les pratiques de demain et en participant à la formation des entreprises. Sur le futur Parc Technologique 2 à Vaux-Milieu, une démarche de certification environnementale ISO 14001 a été engagée pour garantir le respect de normes environnementales ambitieuses de la conception à la gestion du site.

➤ Pour continuer à promouvoir l'innovation, la CAPI apporte un soutien financier aux projets de R&D* collaboratifs des entreprises, au sein du pôle de compétitivité TENERDIS*, spécialisé dans les techniques de l'énergie. C'est ainsi le cas du projet « sunagri » de l'entreprise Photowatt, qui vise à améliorer le rendement des panneaux photovoltaïques, en travaillant en même temps sur la réduction des coûts de fabrication et l'augmentation du rendement du matériel.

Promouvoir l'économie sociale et solidaire

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) se tourne vers une économie plus responsable avec une gestion démocratique et participative. La CAPI aide au développement et à la promotion de cette forme particulière de l'économie.

Actions 2014

➤ L'Économie Sociale et Solidaire est une composante de l'économie de proximité. La CAPI, en lien avec le Conseil Général de l'Isère, a lancé un appel à projets auprès des acteurs locaux. 3 projets ont ainsi été soutenus financièrement, dont l'atelier de réparation des vélos usagés, pour permettre leur réutilisation et promouvoir l'usage des modes de transports doux.

➤ Dans le cadre des Rencontres Solidaires en Rhône-Alpes, la CAPI participe à l'organisation du Festival Solidaire en Nord-Isère qui s'est tenu le 16 novembre dernier.

➤ Elle a également contribué à la mise en place du portail collaboratif de l'Isère solidaire, destiné à faciliter les liens entre les acteurs de l'ESS*

LEGENDE :

2 Le Festival Solidaire en Nord-Isère.



* : Mots ayant un renvoi au glossaire



AXE 4

➤ RECHERCHER L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS, LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS

Démocratiser l'accès à la culture et au sport

La CAPI refuse une culture réservée à une élite, dans sa construction comme dans sa diffusion et favorise l'accès à l'expression culturelle pour tous les publics. Elle considère la culture comme un facteur de vitalité et d'attractivité du territoire, tant dans les échanges humains, les liens sociaux, que dans le développement économique.

Actions 2014

➤ La démocratisation de l'accès à la culture et au sport se fait par l'accès des publics empêchés aux pratiques culturelles avec des ateliers spécifiques proposés par les Abattoirs et le Conservatoire Hector Berlioz.

➤ La Biennale du Cirque a été organisée tout au long du mois de juin 2014. L'évènement s'est déplacé pour proposer une représentation dans chaque commune, avant l'évènement festif centralisé lors du week-end de clôture.

Pour sa 4^{ème} édition, le CAPI Raid a proposé un parcours de découverte aux personnes en situation de handicap.

➤ La CAPI a également participé à l'organisation de la seconde édition de la « Rando pour tous » le 21 septembre 2014 pour promouvoir le partage d'activités entre personnes en situation de handicap et personnes valides. Malgré une météo capricieuse, près de 300 personnes ont participé à cet évènement.

Elaborer une équité territoriale et sociale des services publics

Que les gens habitent en milieu rural ou en ville et centre urbain, quel que soit le niveau de revenus des habitants, la CAPI doit veiller à offrir la meilleure accessibilité à ses services et équipements. Il ne s'agit pas forcément de développer une offre de proximité mais de veiller à une cou-

Dans l'ensemble de ses politiques publiques, la CAPI cherche l'équité, la cohésion et la solidarité. Que ce soit dans la démocratisation de certaines pratiques ou dans l'accès aux services publics, la CAPI mène des actions dans ce sens, notamment en matière de politique sportive et culturelle ou sociale. Elle s'attache à développer des projets afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants du territoire en prenant en compte la précarité énergétique ou encore l'accès à un logement, à l'emploi ou à la formation.

LEGENDE :

➊ L'accès à la culture et au sport pour tous

verture territoriale optimale et de répondre aux besoins sociaux des usagers. C'est pourquoi la CAPI se fixe comme objectif d'offrir l'accès à des services de qualité et adaptés aux besoins de tous les habitants et usagers.

Actions 2014

➤ L'optimisation de l'offre de service proposée par les structures petite enfance continue de s'étoffer pour s'adapter aux besoins des parents. Un diagnostic a ainsi été réalisé pour optimiser les heures d'ouverture, avec notamment la création d'heures d'ouverture supplémentaires sur le créneau des repas.

➤ Suite à la formation des agents des structures petite enfance à l'accueil des enfants porteurs de handicaps, 13 enfants ont été accueillis dans ces structures en 2014.

Intégrer le volet énergétique dans les actions sociales

En France, 3 400 000 ménages consacrent plus de 10 % de leurs ressources à régler leurs factures d'énergie. Les situations de précarité énergétique sont réelles et nombreuses sur la CAPI. C'est pourquoi elle en a fait un axe fort de sa pratique de lutte contre la fracture énergétique.

Actions 2014

➤ Dans le cadre de son PLH*, la CAPI se mobilise sur les questions énergétiques afin de réduire les charges pour les locataires, les propriétaires occupants et bailleurs. La première année de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a participé à lutter contre la précarité énergétique puisque 41 ménages ont été accompagnés et aidés financièrement dans la rénovation énergétique de leur logement. Parmi l'ensemble de ces dossiers, le coût de travaux reste élevé, soit 15 100 € TTC/projet. Le gain moyen énergétique après travaux s'élève à 39 % et dépasse ainsi largement le gain minimum de 25 % à atteindre, seuil fixé par l'ANAH*.

➤ Cap rénov'habitat participe également à dynamiser les entreprises locales. En effet, cette première année a généré un coût total de travaux de 660 000 €, correspondant à sept emplois à plein temps dans le bâtiment.

➤ La CAPI a reconduit l'appel à projets mené sur l'amélioration du parc social existant avec une enveloppe de 100 000 €. L'année 2014 a permis avec l'appui de l'AGEDEN*, de faire évoluer le mode d'intervention de la CAPI : les opérateurs devant respecter les pré-requis suivants : un démarrage de l'opération dans l'année, la mise en place de clauses d'insertion, un livret explicatif auprès des locataires ainsi qu'une enquête locataires faisant l'esti-

mation des répercussions de l'opération sur les loyers et les charges.

Une grille de notation a également été mise en place afin de retenir les projets les plus qualitatifs (gestion des déchets, démarche de projet...). Cette année, ce sont deux projets qui ont été retenus: l'immeuble de l'OPAC 38*, « le Saint-Jean sis » à Maubec de 36 logements sociaux, et l'immeuble de Pluralis les « Bouleaux » à Villefontaine de 67 logements sociaux.

➤ Enfin, le défi « familles à énergie positive » participe concrètement à la lutte contre la précarité énergétique : cette année, ce sont les équipes formées autour des CCAS* de L'Isle d'Abeau et Bourgoin-Jallieu qui ont obtenu les meilleurs résultats, avec 43 et 37 % d'économie d'énergie réalisée. Un vrai pas pour sortir de la précarité.

LEGENDE :

2 Accueil de tous les enfants en petite enfance.





Prendre en compte les publics les plus défavorisés dans l'hébergement et le logement

Afin de permettre aux ménages modestes du territoire de réaliser un parcours résidentiel accessible et sécurisé, la CAPI souhaite poursuivre le développement d'une accession à prix maîtrisés et sécurisés en faveur de ces ménages.

LEGENDE :

❶ Le centre d'hébergement temporaire « L'Oiseau bleu » à L'Isle d'Abeau.

Actions 2014

- La conjoncture actuelle rend difficile la production globale de logements sur le territoire. Malgré tout, dans le cadre de son PLH*, la CAPI a financé 49 logements sociaux en 2014, qui respectaient le référentiel développement durable mis en place par la CAPI. Elle poursuit également son soutien en faveur de l'accession sociale sécurisée à destination des ménages modestes : 42 logements en 2014.
- Elle continue de soutenir financièrement la création et/ou restructuration de structures d'hébergement (la Résidence Sociale Marhaba et le Centre d'Hébergement de Réinsertion Sociale à Bourgoin-Jallieu).
- Le Pôle d'Hébergement d'Insertion Nord-Isère (POHI*) créé en 2013, avec un périmètre élargi à 12 intercommunalités du Nord-Isère, est un guichet unique de la demande d'hébergement d'insertion. L'année 2014 a permis de conforter le travail partenarial avec les intercommunalités concernées. La gestion de l'offre porte actuellement sur 347 places.

Améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers en difficulté

Le territoire du Nord-Isère comporte des quartiers victimes de lourds dysfonctionnements urbains, qui concentrent des difficultés sociales et dont

les populations ne bénéficient pas du développement économique. La CAPI cible des actions pour remédier à ce déséquilibre territorial.

Actions 2014

- Dans le cadre du CUCS*, la CAPI accompagne et finance des projets et des actions destinés aux populations des quartiers en difficultés ou défavorisés.
- Suite à l'étude réalisée l'année précédente, le PIMMS* de Villefontaine a été inauguré le 1^{er} octobre 2014. Il accueille les publics en difficulté pour accompagner leurs démarches administratives et le retour à l'emploi.
- Dans ce même objectif, la CAPI poursuit l'intégration de clauses d'insertion dans les marchés liés au projet ANRU* ainsi que dans ces propres marchés. C'est ainsi respectivement 10 900 et 6 700 heures qui ont été proposées.
- En 2014, la mutualisation des acteurs a permis la formation de salariés sur des postes « clauses d'insertion » afin d'adapter leurs compétences aux besoins des entreprises (bardage, isolation, maçonnerie...) ainsi que la mise en place de contrats de professionnalisation assurant leur qualification.
- Enfin, dans une démarche de solidarité interne, la CAPI et les communes ont conclu un Pacte Fiscal et Financier pour se doter de règles de péréquation financière.

* : Mots ayant un renvoi au glossaire



AXE 5

➤ DEVENIR UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE EN INTÉGRANT EN INTERNE LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Développer une politique d'achats responsables

La commande publique représente environ 120 milliards d'euros par an, soit près de 15 % du PIB*. Il est important d'intégrer le développement durable dans la politique d'achat de la collectivité.

Actions 2014

➤ Depuis le 1^{er} janvier 2013, des clauses développement durable et d'insertion sociale sont intégrées dans les marchés d'études et de travaux des services techniques. En 2014, 7 marchés intégrant des clauses développement durable ont été validés pour un montant de plus de 420 000 euros TTC.

Réduire, trier et valoriser nos déchets

Un salarié génère environ 100 kg de déchets par an dont 80 kg de papier. La réduction à la source, le tri et la valorisation sont nécessaires.

Actions 2014

➤ Depuis la fin de l'année 2013, une attention particulière est portée au tri et à la valorisation du papier. Première source de déchet produit par la CAPI, une convention spécifique a été signée avec une structure d'insertion pour permettre sa valorisation dans une filière spécifique qui permet de recycler du papier.

➤ En parallèle, différentes démarches ont été mises en place pour réduire l'utilisation de papier : dématérialisation du courrier entrant, des fiches de paie transmises à la Trésorerie, généralisation du cartable numérique pour les élus, transmission par voie dématérialisée des comptes-rendus des instances paritaires.

➤ Enfin, la CAPI a souhaité renforcer son implication en termes de développement durable lors des événements qu'elle organise : elle s'est dotée d'un ensemble de vaisselle durable, et veille à l'utilisation de produits bio et/ou locaux lors des buffets qu'elle organise.

Sur son patrimoine et dans son fonctionnement, la CAPI intervient à plusieurs niveaux. Elle réalise des travaux dans ses bâtiments, adopte des méthodes de fonctionnement durable, se préoccupe des conditions de travail et incite ses agents à adopter des gestes éco-responsables.

LEGENDE :

2 Le projet « cartable numérique » généralisé pour tous les élus en 2014.

Développer une communication responsable

A travers la diffusion de publications ou l'organisation de manifestations, la communication a des impacts environnementaux mais elle peut avoir des effets positifs à l'inverse en termes de participation. Il convient de mettre en place des actions exemplaires sur le volet environnement comme sur le volet de la participation.

Actions 2014

- Depuis 2009, la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) édite « Ici l'agglomération », un journal trimestriel présentant l'actualité de son territoire. Ce support initialement diffusé dans toutes les boîtes aux lettres du territoire, mais également adressé aux partenaires de la collectivité est également diffusé par voie électronique à ses partenaires depuis septembre 2014.
- De la même façon, la carte de vœux électronique, qui a d'ailleurs été nommée au Concours national des Meilleurs Vœux des territoires, a été transmise à plus de 7 000 destinataires.

Réduire les consommations énergétiques et d'eau

L'énergie est un poste important du Bilan Carbone puisqu'il est le second poste émetteur de gaz à effet de serre au niveau du fonctionne-

ment de la CAPI. C'est pourquoi des actions d'économie d'énergie sont à mettre en œuvre.

Actions 2014

- Depuis maintenant 3 ans, la CAPI utilise sur la majorité de ces chantiers de voirie des enrobés « basse température » qui demande moins d'énergie pour être posés. Ils comprennent également une partie de granulats recyclés.
- L'éclairage public représente près de 60 % des consommations électriques de la CAPI. Dans le cadre du Plan Lumière, des réducteurs d'intensité lumineuse sont installés sur les candélabres pour limiter de 30 % l'éclairage entre 23 et 5 h du matin. L'installation d'horloges astronomiques à la place des capteurs de lumière permet de mieux maîtriser les heures d'éclairage.
- Les vieilles ampoules sont remplacées progressivement par des systèmes plus performants (iodure métallique ou LED*). De nouvelles *gamelles* sont également installées pour concentrer l'éclairage vers le sol et augmenter l'efficacité de l'éclairage.
- Au niveau des bâtiments, de nombreux travaux ont été réalisés dans le cadre du Schéma Directeur Energie pour réduire les consommations énergétiques et limiter le recours aux énergies fossiles. A titre d'exemple, un nouveau système de thermodynamie a été installé sur la Piscine Saint-Bonnet à Villefontaine, la réfection de l'éclairage par LED* de la Piscine Fondbonnière

à L'Isle d'Abeau a été réalisé. Pour les autres équipements, la future crèche à Saint-Savin, qui répondra aux normes BBC* sera dotée d'une armature bois et béton, le chauffage combinera une PAC* et un relais au gaz, et la toiture sera végétalisée.

- Enfin, pour préparer l'ouverture des marchés du gaz à la mise en concurrence, la CAPI a pris la décision d'adhérer au groupement de commande proposé par le SEDI* pour bénéficier de meilleures conditions tarifaires négociées sur des volumes plus importants.

Préserver la biodiversité et les milieux dans notre fonctionnement

La diminution de certaines espèces est engagée. C'est dans les actions de la collectivité qu'il convient également de préserver la biodiversité.

Actions 2014

- Sur les espaces verts dont elle assure l'entretien, la formation des agents pour la mise en œuvre de la gestion différenciée s'est poursuivie. Elle s'accompagne d'actions spécifiques sur certains espaces : tonte moins fréquente ou remplacée par du fauchage, réduction du désherbage chimique au profit de techniques alternatives...

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

► Une aire à déchets au centre technique a été construite pour faciliter le tri et le stockage des déchets produits par les services techniques.

limiter les déplacements des agents et favoriser des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre

Dans les 85 % d'agents qui se déplacent en voiture individuelle, un grand nombre de personnes peuvent facilement changer d'habitudes de mobilité, c'est ainsi que la CAPI incite ses agents à adopter des modes de transports plus « durables » et leur propose des solutions alternatives à l'usage de leur voiture.

Actions 2014

► L'offre de location à tarif avantageux de VAE* et de vélos pliables se poursuit. La CAPI, dispose désormais d'abris dotés de bornes de recharge électrique sur les sites du Bourg et du Creuzat, à L'Isle d'Abeau.

► Lors du Challenge Mobilité Rhône-Alpes « au travail j'y vais autrement », les agents de la CAPI se sont distingués en finissant premiers de leur catégorie.



1



2

LEGENDES :

1 Des abris dotés de bornes de recharge électrique.

2 Des chantiers voirie exemplaires.

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

> PERSPECTIVES

> INTÉGRER EN AMONT LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

- Les prestataires pour la réalisation des plans de gestions de la gravière d'Écorcheboeuf et de l'ENS* du ruisseau Saint-Savin ont été retenus. Les nouveaux plans de gestion seront réalisés en 2015 pour une mise en œuvre en 2016.
- Pour faciliter la restauration des connectivités écologiques, la CAPI souhaite s'appuyer sur le SRCE*, pour engager un travail de fond qui permettra de mieux prendre en compte la préservation de la biodiversité en évitant de ponctionner les surfaces agricoles ou naturelles.
- La troisième interconnexion qui reliera Meyrié à Nivolas-Vermelle sera réalisée en 2015.
- Le projet de requalification de la station d'épuration de Traffayère intégrera la possibilité d'installation d'une unité de méthanisation qui produirait du biogaz à partir des boues. Concernant la maîtrise des pollutions, les autorisations de déversement fournies aux industriels avec mise en conformité devront être suivies et soutenues afin de poursuivre les objectifs de qualité de l'eau. De nouvelles implantations de bacs enterrés sont prévues pour 2014 : sur Villefontaine par exemple.

- La rénovation de la déchèterie de Bourgoin-Jallieu sera poursuivie et livrée dans 3 ans pour un montant d'1,1 million d'euros.
- Pour anticiper les évolutions futures, la CAPI engagera en 2015 une étude pour réfléchir à la définition d'un positionnement à long terme de sa politique de gestion des déchets.

> ARTICULER URBANISME, HABITAT, MOBILITÉ ET ÉQUILIBRE DES ESPACES DANS UN OBJECTIF NOTAMMENT DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

- Dans le cadre du projet métropolitain « Urbagare », une réflexion sera engagée pour le développement de l'intermodalité à l'échelle de l'aire métropolitaine sur la gare de Bourgoin-Jallieu.
- Suite à la mise en place de premiers véhicules en libre-service sur Bourgoin-Jallieu et L'Isle d'Abeau, la réflexion autour du développement de l'auto-partage sera poursuivie.
- Concernant l'ambroisie, le plan de gestion routes et espaces agricoles sera poursuivi. Les référents ambroisie auront à leur disposition l'application smartphone qui permettra de mettre à jour la cartographie en direct.

- La mise en œuvre du PPBE* sera portée sur les 3 ans à venir.
- Suite au diagnostic énergétique réalisé sur les bâtiments CAPI, un schéma directeur énergétique sera déployé sur un phasage de 5 à 8 ans, avec un budget de 500 000 euros prévus dans le cadre du PPI*.
- Le défi Famille à Énergie Positive (FAEP*) sera réédité en 2014-2015; les résultats de la nouvelle édition seront rendus en mai 2015 à L'Isle d'Abeau, qui accueillera la remise des prix.

> RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR L'INNOVATION SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

- Au regard du soutien apporté aux structures ou projets innovants sur le territoire, la CAPI poursuivra ce travail tout en approfondissant la politique d'accompagnement des entreprises sur le volet développement durable, en particulier sur le domaine de la construction durable et de la logistique.
- Elle renforcera ses partenariats avec le PIL'es* et les pôles d'excellence ou de compétitivité pour développer de nouveaux projets et actions.

* : Mots ayant un renvoi au glossaire

> PERSPECTIVES

- La CAPI poursuivra son travail d'accompagnement dans le domaine de l'ESS*, notamment par la reconduction de son appel à projet et de ses actions de communication. En collaboration avec la CCI*, la mise en œuvre d'une démarche d'économie circulaire (système économique d'échange et de production qui vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources en diminuant l'impact sur l'environnement) sera engagée sur la partie est de la CAPI.

> RECHERCHER L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS, LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS

- Le marché couches en 2015 intègrera la possibilité d'une offre de couches biodégradables.
- Une réflexion sera engagée pour permettre un meilleur approvisionnement de proximité des crèches pour les repas des enfants.
- La CAPI souhaiterait mieux évaluer la baisse de la facture énergétique par foyer suite aux travaux réalisés dans le cadre de l'OPAH*. Une campagne de mesure sera organisée en lien avec l'AGEDEN* dans ce sens. Le kit énergie continuera d'être distribué aux particuliers les

plus modestes afin de les soutenir dans la mise en œuvre de gestes simples permettant des économies d'énergie.

- Par ailleurs, dans le cadre de la réhabilitation du parc social existant, une démarche partenariale regroupant le Conseil Général de l'Isère, les bailleurs sociaux, ... est en cours afin de mieux associer et impliquer en amont les locataires aux futurs projets de réhabilitation envisagés par les opérateurs. Il s'agit de les rendre acteurs, de prendre en compte leurs besoins et de les associer pleinement à ces démarches.
- A titre expérimental, le travail est en cours avec EDF* sera poursuivi pour être étendu à l'ensemble des communes de la CAPI.

> DEVENIR UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE EN INTÉGRANT EN INTERNE LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Cette démarche sera systématisée en 2015 avec l'élaboration d'un guide spécifique à destination des agents amenés à rédiger des marchés publics pour faciliter l'intégration de clauses développement durable ou d'insertion.
- Dans le cadre du PCET*, qui fixe comme objectif la réduction des déchets, une action pré-



LEGENDES :

- 1 Réhabiliter le parc social existant.
- 2 Renforcer le développement économique sur le territoire.



* : Mots ayant un renvoi au glossaire

➤ PERSPECTIVES

voit la suppression des objets jetables, la sensibilisation sur le mode d'impression afin d'éviter le gaspillage de papier ainsi que la formation l'utilisation d'Outlook pour la gestion des mails.

- En 2015, pour sa campagne des vœux, l'ambition est de réduire le nombre de cartes de vœux papiers réalisées (300 en 2014 ; objectif de 100 en 2015). Plus de 10 000 cartes de vœux électroniques seront envoyées.
- Une réflexion sur le développement du matériel portatif électrique pour l'entretien des espaces verts.
- La cartographie des espaces verts sera poursuivie pour affiner et développer la gestion différenciée.
- La réflexion sur les techniques alternatives au désherbage chimique dans le cadre du plan zéro phyto sera poursuivie.
- La CAPI souhaite également réfléchir à l'évolution de sa flotte de véhicules pour qu'elle devienne plus propre.
- Enfin, dans la continuité de son Plan Climat Energie Territorial (PCET), et de sa labellisation au programme TEPOS*, la CAPI se positionnera pour définir une feuille de route qui lui permettra de répondre aux enjeux de la transition énergétique, en se fixant de nouveaux objectifs

en termes de réductions des consommations d'énergie fossiles et de production d'énergie renouvelable.

- Cette démarche sera accompagnée d'un travail de fond portant sur la gouvernance, visant à définir des principes de concertation avec les citoyens et les acteurs du territoire. L'accent sera également porté sur la coopération et le partenariat avec les autres territoires, pour aller plus loin dans les dynamiques engagées et continuer à mettre en œuvre des projets innovants et attractifs.

LEGENDE :

❶ La carte de vœux 2015 de la CAPI.



* : Mots ayant un renvoi au glossaire

GLOSSAIRE

• **ADABIO** : Association pour le Développement d'une Agriculture Biologique • **ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie • **AGEDEN** : Association pour une Gestion Durable de l'Energie • **ANAH** : Agence Nationale de l'Habitat • **ANRU** : Agence Nationale du Renouvellement Urbain • **ASTUS** : Assemblages et Usages • **BBC** : Bâtiment Basse Consommation • **CABEE** : Capitalizing Alpine Building Evaluation Experiences • **CAP38** : Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère • **CCAS** : Conseil Communal d'Action Sociale • **CCI** : Chambre du Commerce et de l'Industrie • **CCVT** : Communauté de communes des Vallons de la Tour • **CERA** : Cellule Economique Rhône-Alpes • **CUCS** : Contrat Urbain de Cohésion Sociale • **EDF** : Electricité de France • **ENS** : Espace Naturel Sensible • **ESS** : Economie Sociale et Solidaire • **FAEP** : Famille à Energie Positive • **ICPE** : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement • **LED** : Diode Electroluminescente • **OPAC** : Office Public d'Aménagement et de Construction • **OPAH** : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat • **PAC** : Pompe A Chaleur • **PAD** : Plan d'Aménagement Durable • **PAEC** : Projet Agro-Environnemental et Climatique • **PCET** : Plan Climat Energie Territorial • **PDIE** : Plan de Déplacement Inter-Entreprise • **PIB** : Produit Intérieur Brut • **PIC** : Pôle Innovation Constructive • **PIL'es** : Pôle d'Intelligence Logistique Europe du Sud • **PIMMS** : Point d'Information Médiation Multi Services • **PLH** : Plan Local de l'Habitat • **PLU** : Plan Local d'Urbanisme • **POHI** : Pôle d'Hébergement d'Insertion Nord-Isère • **PPBE** : Plan de Prévention du Bruit, de l'Environnement • **PPI** : Plan Pluriel-Annuel d'Investissement • **SEDI** : Syndicat d'Energie de l'Isère • **SMND** : Syndicat Mixte Nord Dauphiné • **SNCF** : Société Nationale des Chemins de fer Français • **SRCE** : Schéma Régional de Cohérence Ecologique • **RD** : Route Départementale • **R&D** : Recherche et Développement • **RNR** : Réserve Naturelle Régionale • **TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères • **TENERRDIS** : Technologies Énergies Nouvelles, Énergies Renouvelables, Rhône-Alpes, Drôme, Isère, Savoie et Haute-Savoie • **TEPOS** : Territoire à Energie Positive • **VAE** : Vélo à Assistance Electrique

Communauté d'Agglomération

Porte de l'Isère (CAP38)
17 avenue du Bourg - BP 90592
38081 L'Isle d'Abeau cedex
Tel : 04 74 27 28 00
Fax : 04 74 27 69 00
capi@capi38.fr
www.capi-agglo.fr

Direction de la Publication :

Jean Papadopulo

Directrice de la Rédaction :

Yasmina Hattabi

Rédaction :

Les services CAPI / Florent Duclous

Mise en page :

Aurélien Bourgeois
contact@sousmafrange.fr

Crédits photos :

© Service Communication
© Christian Chevallier
© Fotolia.com
© ULM 38
© SMND
© PCET
© GPRA

Photos de la une :

© Christian Chevallier
© Fotolia.com

Iconographie :

Service communication



**DEVELOPPEMENT
DURABLE**

CAPI
➤ Communauté
d'Agglomération
Porte de l'Isère

17 avenue du Bourg BP 90592 38081 L'Isle d'Abeau Cedex - **Tél** : 04 74 27 28 00 - **Fax** : 04 74 27 69 00 - **Email** : capi@capi38.fr - www.capi-agglo.fr

Contact : Florent Duclos, Directeur Développement Durable – fduclos@capi38.fr